



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du MERCREDI 15 JANVIER 2020

N°2020-01

L'an deux mille vingt et le mercredi 15 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 07/01/2020

Date d’Affichage : 07/01/2020

PRESENTS : M. Géry WIBAUX, M. Alain BESNAULT, Mme Renée GRUZ, M. Yoane MARTINIÈRE, Mme Nathalie FILLATRE, Mme Nathalie VILLAUMÉ, Mme Florence GUILLEMOTO, M. Francis CHEDOZEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anne-Marie BRUNET,
Mme Stéphanie PENOT,
M. Alexandre FRESNEAU donne pouvoir à M. Francis CHEDOZEAU,
M. Thierry ANDRAULT donne pouvoir à Mme Nathalie FILLATRE,
M. Jean-Denis DECHAUME donne pouvoir à M. Alain BESNAULT,
Mme Christelle PREVOST donne pouvoir à Mme Nathalie VILLAUME,
M. Loïc CHATILLON donne pouvoir à M. Yoane MARTINIÈRE.

SECRÉTAIRE : Mme René GRUZ,

Nombre de membres afférents au CM : 15

Nombre de membres en exercice : 15

Qui ont pris part à la délibération : 8 + 5 pouvoirs

Objet de la délibération : Liquidation et mandatement des dépenses d’investissement avant l’adoption du budget primitif 2020.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 88 613€ correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2020.

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l’unanimité des présents et représentés :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 16 janvier 2020



Le Maire,
Géry Wibaux
Géry WIBAUX

AR PREFECTURE

086-218601862-20200116-D2020_0101-DE
Regu le 16/01/2020